

CONSEIL D'ECOLE**Mardi 06 juin 2017**Présents :Les représentants des communes :

Mme Stimpfling, Adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires
M. Gasser, 1^{er} Adjoint au Maire

Les représentants de parents :

Mmes Boutard, Burgos, Idesheim, Josse, Laïb, Laplaud, Muller, Weider, et MM. Beltran, Grienenberger, Lefebvre, Legendre, Sirockin

L'équipe enseignante et ATSEM :

Mmes Amann, Barrenechea, Baudot, Blény, Ducazeaux, Eber, Freitag, Frey, Gutron, Le Fouest, Jehl, Keller, Koerber, Messaï, Pflimplin, Schwaller, Stoecklin, Sutter, Vigo et M. Heyer

Absents et excusés :

Mme. Schaeffer, Inspectrice de l'Education Nationale
en charge de la circonscription de Saint-Louis,
M. Meyer, Maire de la commune de Blotzheim
Mmes Diebolt et Perriot, Enseignantes

Début de la réunion : 18h10

Secrétaires : Mmes Burgos et Eber

La directrice, Mme Roch, salue l'assemblée, remercie les présents notamment les enseignantes nouvellement nommées et excuse les absents.

L'ordre du jour est rappelé.

1. Les projets :**a) Le projet d'école 2016-2018 :**

Le projet d'école avait été présenté lors du premier conseil d'école. Mme Roch présente le bilan des actions mises en place durant l'année scolaire.

<p>Objectif 1 : S'exprimer dans un langage syntaxiquement correct et précis</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Création d'un carnet de vocabulaire à la maternelle -Mise en place d'une progression commune à l'école en phonologie en maternelle -Atelier de décloisonnement en phonologie avec les MS-GS 	<p>Objectif 4 : S'investir dans son métier d'élève : partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités</p> <p>Actions spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Création des règles de vie communes à l'école élémentaire (chartes élaborées en classe par les élèves puis retravaillées par l'équipe enseignante) -Elaboration d'une échelle du comportement et d'un document bilan à l'attention des parents communs à toutes les classes -Mise en place de jeux dans la cour et élaboration des règles -> à poursuivre l'année prochaine
<p>Objectif 2 : Etudier et utiliser les nombres</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Mise en place d'une progression commune à l'école maternelle autour des nombres et de la numération -Création d'une malette de jeux autour des nombres 	<p>Objectif 5 : Ecrire à la main de manière fluide, efficace et soignée</p> <p>L'écriture : toutes les classes</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> -du graphisme à l'écriture : travail autour de la posture, de la tenue de l'outil et des progressions d'apprentissage en maternelle -concours de copie -l'écriture à travers l'histoire et les arts
<p>Objectif 3 : Garder une trace du parcours culturel de l'élève</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Mise en place d'un classeur par élève qui le suivra tout au long de la scolarité (PS -> CM2) -Consigner les travaux menés en classe autour des 6 grandes catégories de la création artistique -Création d'une fiche de suivi du parcours des élèves 	

Objectif 4 :

Mme Roch présente les documents réalisés qui seront utilisés par toutes les classes à la rentrée prochaine :

- les règles de vie à l'école : document décliné en droits / devoirs / réparations

- l'échelle du comportement : échelle qui permet à l'élève de se situer et de visualiser son attitude en tant qu'élève (comportement et travail)

- un bilan du comportement qui sera communiqué aux familles périodiquement.

Le bilan des actions du projet d'école sera dressé et transmis fin juin à l'inspection.

De nouveaux objectifs et de nouvelles actions seront envisagés pour la rentrée prochaine et présentés lors du 1^{er} conseil d'école de l'année 2017-2018.

b) Le bilan de la prise en charge des élèves aux besoins particuliers, année 2016-2017 :

- PAI (projet d'accueil individualisé, pour des problèmes de santé) : 3 élèves
- PAP (projet d'accompagnement personnalisé, pour les troubles « dys ») : 5 élèves
- PPS (projet personnalisé de scolarisation, pour les élèves ayant une reconnaissance de handicap) : 9 élèves
- PPRE (programme personnalisé de réussite éducative, pour les élèves ayant des difficultés scolaires) pour l'école élémentaire : 24 élèves
- Equipe éducative (rencontre entre les partenaires : parents / enseignants / directrice / psychologue scolaire / médecin scolaire / orthophoniste / CAMSP...) : 28 élèves
- Orientation en ULIS (unité locale d'inclusion scolaire) : 5 élèves
- Orientation en 6^{ème} SEGPA : 1 élève
- Maintien : 2 élèves
- UPE2A (unité pédagogique pour les élèves allophones arrivants) : 1 élève

Ces dispositifs sont également complétés par les APC (activités pédagogiques complémentaires).

c) Les projets des classes :

► **A l'école maternelle :**

- Le projet « cirque ». Le projet a débuté en janvier. La compagnie « Cirqu'Animé » est intervenue à raison de 18 jours auprès des 5 classes de l'école maternelle. L'objectif est d'apprendre aux élèves à se mettre en scène. Le projet est intégralement financé par la coopérative scolaire. Plusieurs représentations sont prévues vendredi 9 juin de 13h30 à 15h30.
- Sortie au cirque Arlette Grüss à Mulhouse
- Les matinées d'intégration pour les futurs PS
- La liaison GS-CP
- Le spectacle « Le trésor de Calico Jack », venue d'une compagnie le 23 juin

► **A l'école élémentaire :**

- Haut-Rhin Propre
- Le concours de dessin du Crédit Mutuel
- Le projet « équitation » : 6 matinées consacrées à la pratique de l'équitation. Projet enrichissant car l'équitation est une activité peu pratiquée par les élèves. Ce projet sera probablement renouvelé l'année prochaine.
- Copains qui dansent : une rencontre a eu lieu au mois d'avril où les classes participantes ont présenté 7 danses qu'elles avaient apprises au préalable. Les danses seront présentées aux parents lors des fêtes de classe.
- Le projet « théâtre »
- IPS avec la Croix Rouge (Informations Premiers Secours) pour les CM2 : cette intervention a permis d'apprendre aux élèves les gestes utiles. Les élèves ont été très intéressés.
- La liaison GS-CP : rencontres entre les classes de GS et CP. Deux rencontres sont prévues : une à la maternelle et l'autre à l'école élémentaire où un rallye photo a été organisé pour faire découvrir les locaux aux futurs CP.
- Visites : Petite Camargue, Electropolis, château du Hohlandsbourg, le Vaisseau ...

2. Les fêtes d'école :

L'organisation des fêtes d'école a dû être remaniée afin de répondre à de nouvelles contraintes :

Contraintes liées à la sécurité :

- Respect des consignes Vigipirate
- Respect des capacités d'accueil des lieux choisis
- Déclaration de la manifestation à M. le Maire pour approbation
- Information de la préfecture et de l'inspection

Contraintes liées à la responsabilité de l'organisation de manifestations :

- Sur le temps scolaire : la directrice
- Hors temps scolaire : l'association organisatrice (la coopérative scolaire)

a) A l'école maternelle :

L'école maternelle organise une représentation circassienne le 09 juin. Chaque classe présentera un spectacle à une autre classe spectatrice ainsi qu'aux parents d'élèves.

b) A l'école élémentaire :

La fête d'école prendra la forme de « Fêtes de classes ». Les élèves présenteront différents projets aux parents qui pourront également visiter la classe de leur enfant.

Le temps de rencontre se terminera par un buffet ou un piquenique, selon les classes.

Les représentants de parents remercient les enseignants et la directrice pour l'organisation de ces temps d'échanges.

3. Le règlement de l'école :

a) Proposition de modification du règlement intérieur :

Le projet de règlement intérieur avait été communiqué lors du second conseil d'école aux différents membres.

Les membres du conseil d'école sont favorables aux propositions de modification du règlement intérieur et le nouveau règlement de l'école est voté à l'unanimité. Les nouveaux horaires d'école pour la rentrée 2017-2018 y figurent.

Pour rappel :

	Matinée	Après-midi	Mercredi matin
Maternelle	7h55-11h25	13h25-15h25	7h55-9h55
Elémentaire	8h05-11h35	13h35-15h35	8h05-10h05

- Périodes d'accueil : 10 minutes avant l'entrée en classe
- Accueil à l'école maternelle le matin : 7h45-8h15

Le règlement sera diffusé aux familles par le biais du cahier de liaison.

b) Organisation du temps scolaire :

Les représentants de parents souhaitent avoir des informations sur la possibilité d'organiser le temps scolaire sur 4 journées de classe. La municipalité et la directrice rappellent qu'à ce jour aucun décret ne permet un retour à la semaine de 4 jours. Le 8 juin une proposition de décret devrait être présentée au CSE (Conseil supérieur de l'éducation).

La municipalité s'est exprimée favorablement pour un retour à la semaine de 4 jours, si les parents et l'école le souhaitent. M. Gasser précise que s'il doit y avoir un changement cela se fera en 2018, car c'est l'ensemble des parents et des enseignants qui doivent pouvoir s'organiser. Il faudra prendre le temps de réfléchir et d'organiser les choses en fonction du nouveau cadre légal qui sera défini par le gouvernement.

4. La sécurité :

Les exercices d'entraînement :

Des exercices d'entraînement ont été programmés comme suit :

- Exercice d'évacuation « incendie » :
Ecole maternelle : vendredi 30 juin à 9h45 ; Ecole élémentaire : exercice inopiné
- Exercice de type « PPMS » :
Dernière semaine de classe

Les dates sont susceptibles d'être modifiées en fonction de la météo.

5. La collaboration avec la municipalité :

a) Projet d'équipement pour la rentrée :

- Réassort de manuels, équipement pour les classes (manuels, dictionnaires, renouvellement de série de livres...)
- Projet d'investissement pour des petits jeux de cour en lien avec le projet d'école
- Achat de mobilier pour les futurs PS

b) Demande d'aménagement des représentants de parents d'élève :

- Mise en place d'un abri pluie à l'école élémentaire : la demande n'a plus lieu d'être dans la mesure où les horaires des écoles ont été décalés pour créer un battement de 10 minutes aux entrées et sorties des classes, permettant ainsi aux parents de récupérer leurs enfants sans qu'ils aient à attendre.

6. Préparation de la rentrée 2017-2018 :

a) Les effectifs prévisionnels :

Prévisions rentrée 2017-2018 à l'école maternelle :

	PS	MS	GS	Total
Monolingue	66	20	19	105
Bilingue		19	31	50
Seuils de classe				
3 classes : 65 à 96 élèves				
4 classes : 97 à 128 élèves				155

L'ouverture de la quatrième classe monolingue a été confirmée.

Répartitions prévisionnelles à l'école maternelle :

Classe	Salle	Enseignant	Effectifs	Total
PS-MS mono	Classe 1	Carole Messaï	PS : 18 MS : 10	28
PS mono	Classe 2	Jean-Marc Heyer	PS : 30	30
PS-MS mono	Classe 3	Elisabeth Fluck	PS : 18 MS : 10	28
GS mono	Classe 6	Isabelle Barrenechea	GS : 19	19
MS-GS bi	Classe 4	Delphine Gutron (fr) Nathalie Freitag (alld)	MS : 10 GS : 15	25
MS-GS bi	Classe 5	? (fr) Nathalie Freitag (alld)	MS : 9 GS : 16	25

Mme Vigo Marie, enseignante en classe de PS-GS, quittera l'école à la rentrée prochaine.

Prévisions rentrée 2017-2018 à l'école élémentaire :

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
Monolingue	29	24	36	28	33	152
Bilingue	24	34	16	27	21	122
Seuils de classe						
5 classes : 113 à 140 élèves						
6 classes : 141 à 168 élèves						274

Répartitions prévisionnelles à l'école élémentaire monolingue :

Classe	Salle	Enseignant	Effectifs	TOTAL
CP mono	Classe 10	Valérie Keller	23	23
CE1 mono	Classe 1	Eléonore Bernhard et ?	24	24
CP-CE2 mono	Classe 3	Anne Frey	CP : 6 CE2 : 18	24
CE2-CM1 mono	Classe 2	Laetitia Sutter et ?	CE2 : 18 CM1 : 8	26
CM1-CM2 mono	Classe 11	Stéphanie Koerber	CM1 : 10 CM2 : 16	26
CM1-CM2 mono	Classe 9	Florence Baudot	CM1 : 10 CM2 : 17	27

Mme Perriot Christelle, enseignante en CE2 monolingue, quittera l'école à la rentrée prochaine.

Répartitions prévisionnelles à l'école élémentaire bilingue :

Classe	Salle	Enseignant	Effectifs	TOTAL
CP bi	Classe 6	Nesrin Schwaller (fr) Céline Eber (alld)	24	24
CE1 bi	Classe 13	Aurélia Jehl (fr) Céline Eber (alld)	26	26
CE1-CE2 bi	Classe 8	Aurélia Jehl (fr) ? (alld)	CE1 : 8 CE2 : 16	24
CM1 bi	Classe 12	Nesrin Schwaller (fr) Elodie Pflimlin (alld) à partir du 19/01/18	27	27
CM2 bi	Classe 7	Catherine Blény (LCR)	21	21

Mmes Amann (CM1 bi), Diebolt (CE2 bi), Ducazeaux (CP-CE1 bi) et Le Fouest (CE2 bi / CM1 bi) quitteront l'école à la rentrée prochaine.

Toutes les répartitions prévisionnelles ont été présentées à Mme l'Inspectrice pour validation.

Ces répartitions ne sont qu'hypothétiques, elles sont susceptibles d'être modifiées selon les variations d'effectifs jusqu'à la rentrée (départs ou arrivées d'élèves).

Il n'est pas toujours possible qu'un enseignant suive sa classe d'une année à l'autre, cela dépend notamment des contraintes imposées par l'inspection (pas d'enseignant à temps partiel sur certaines classes...).

b) Postes à pourvoir pour la rentrée prochaine :

Ecole primaire : 2 postes de ZIL (remplaçants)

Maternelle : Enseignant français pour une classe bilingue

Ecole élémentaire :

- Enseignants mi-temps classes monolingues (CE1 et CE2-CM1)
- Enseignants allemands pour les classes bilingues (CE1-CE2 et CM1)

Les affectations des enseignants se feront **après le 3 juillet.**

c) Modalités d'organisation de la rentrée scolaire :

Mme Roch présente l'organisation retenue :

Affichage des listes de classe sur les grilles des écoles : Vendredi 1^{er} septembre	
Rentrée des classes : Lundi 4 septembre	
<u>Ecole élémentaire</u>	<u>Ecole maternelle</u>
7h55 : Ouverture des portails 8h05 : Accueil des élèves et des parents dans la grande cour Appel des classes du CP au CM2	7h45 : Début de l'accueil pour les parents qui le souhaitent 9h : Accueil des élèves et des parents de MS et GS A partir de 9h : Accueil échelonné organisé pour les PS

d) Les listes de matériel scolaire :

A l'école maternelle, il n'y a pas de liste. Tout le matériel est fourni par l'école. Les parents devront simplement acheter une paire de chaussons et des boîtes de mouchoirs.

A l'école élémentaire, afin de réduire le cout des fournitures et de faciliter la tâche aux parents, les enseignants se chargeront d'acheter une grande partie des fournitures (cahiers, classeurs, intercalaires, feuilles, matériel d'art...). Le montant estimatif est de 20€ par élève, montant qui sera à régler à la rentrée.

Une liste de fournitures comprenant essentiellement le matériel de la trousse sera distribuée aux familles.

La liste de fournitures demandées aux familles est présentée. Il s'agira d'une même liste pour les CP-CE1 et d'une même liste pour les CE2-CM1-CM2.

Les représentants de parents sont favorables aux modalités proposées par l'école. Des ajouts sur les listes de fournitures sont proposés (bouteille d'eau ou gourde pour la liste CP-CE1 et éventuellement le cahier de texte si le prix n'est pas excessif par rapport aux supermarchés ; capacité de la clé USB pour la liste CE2-CM1-CM2).

e) Participation volontaire des familles à la coopérative scolaire :

L'école ne souhaite pas augmenter le montant de la participation volontaire des familles à la coopérative scolaire. Les montants seront les suivants :

- Maternelle : 36€ par enfant
- Elémentaire : 20 € pour un enfant, 30 € pour deux enfants, 36 € pour trois enfants

Il n'y a pas de tarif dégressif à l'école maternelle, dans la mesure où l'école se charge d'acheter tout le matériel nécessaire pour l'année et qu'aucune fourniture n'est à acheter par les familles.

La participation à la coopérative est basée sur le volontariat, néanmoins l'implication des familles est fondamentale pour permettre la réalisation et concrétisation de projets en classe.

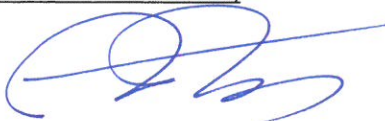
7. Remerciements :

Les représentants de parents remercient l'équipe de l'école pour les actions et les projets menés durant l'année scolaire ainsi que les parents qui s'investissent pour que les choses soient rendues possibles.

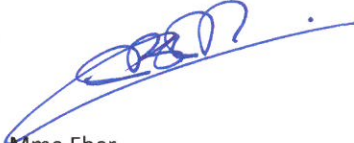
Mme Roch remercie l'équipe enseignante, les ATSEM, la municipalité, les représentants de parents, les intervenants extérieurs (parents, bénévoles...) et toutes les personnes qui ont contribué au bon déroulement de l'année scolaire et à la mise en œuvre de projets riches et variés.

La séance est levée à 19h25.

Les secrétaires de séances,

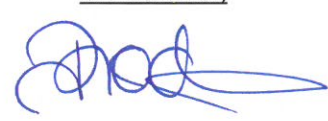


Mme Burgos



Mme Eber

La Présidente,



Mme Roch